



2007-2008

Rapport annuel



Collège Gérald·Godin





Table des matières

Message du président du conseil d'administration	4
Mot du directeur général	4
La planification stratégique	5
Le point sur les actions stratégiques	5
L'effectif étudiant	9
Les programmes	10
La réussite scolaire	14
L'alternance travail-études	18
Le recrutement	18
Les Services documentaires et les TIC	19
La Formation continue	20
Les activités étudiantes	21
En vrac	27
Ressources humaines et conseil d'administration	28
Tableaux d'honneur	30
Détails sur certaines subventions	33
Code d'éthique	33



Message du président du conseil d'administration



Pierre G. Lafleur

Madame la Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport,

Au nom de mes collègues du conseil d'administration, c'est avec fierté que je vous présente le rapport annuel 2007-2008 du Collège Gérald-Godin. À la lecture de ce document, vous constaterez que l'année a été plutôt riche en développements et en réalisations de toutes sortes, véritables témoignages du dynamisme de notre institution.

Plus que jamais, la réussite de nos étudiants demeure une priorité. Nous poursuivons nos efforts afin de permettre aux jeunes de réaliser le meilleur d'eux-mêmes, et notre travail porte ses fruits. Nos étudiants se distinguent de leurs condisciples du réseau collégial par l'excellence de leurs résultats scolaires, comme vous pourrez le remarquer à l'intérieur de ces pages.

Nous sommes heureux de pouvoir affirmer que le Collège demeure une référence en matière de qualité d'enseignement et de succès.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma plus haute considération.

Pierre G. Lafleur
Président du conseil d'administration

Mot du directeur général



Pierre Schetagne

Fidèle à son habitude, le Collège Gérald-Godin s'est illustré cette année. D'abord, 2007-2008 a été marquée par la poursuite de la mise en œuvre de notre planification stratégique, qui a canalisé nos efforts et guidé nos actions vers l'atteinte de cibles communes, comme en témoigne le présent rapport.

Toujours soucieux de permettre aux étudiants de réaliser leur plein potentiel, le Collège a amorcé les démarches pour la création de la Fondation du Collège Gérald-Godin et un conseil d'administration provisoire a été nommé. Nul doute que le Collège pourra apporter un soutien encore plus grand à ses étudiants grâce à cette nouvelle Fondation.

Nous avons continué à travailler à l'élaboration d'un nouveau DEC en Technologie de la production pharmaceutique. Ce programme, offert en exclusivité à Gérald-Godin, accueillera ses premiers étudiants dès l'automne prochain.

Le Collège n'a pas ménagé ses efforts afin de se démarquer sur le plan environnemental. En effet, enseignants, membres du personnel et étudiants ont mobilisé leurs forces afin de permettre au Collège de déposer une demande de certification *Cégep Vert du Québec* émise par Environnement Jeunesse. C'est avec une impatience grandissante que nous attendons cette certification.

En 2007-2008, le nombre d'étudiants a continué d'augmenter, atteignant notre seuil optimal. Nos classes ne regroupaient pas moins de 1161 étudiants à la rentrée scolaire, et nous sommes d'autant plus fiers que leur réussite est notable. Le Collège continue de démontrer des statistiques supérieures à l'ensemble du réseau collégial, et ce, dans plusieurs domaines.

En somme, le Collège Gérald-Godin constitue une force de développement pour sa communauté et il met tout en œuvre pour lui offrir les meilleurs services.

Pierre Schetagne
Directeur général

La planification stratégique

Le Collège Gérald-Godin a poursuivi la mise en œuvre de sa planification stratégique 2006-2010, laquelle précise les orientations et les objectifs de notre établissement. Ainsi, quatre grands enjeux ont guidé nos actions encore cette année.



LE POINT SUR LES ACTIONS STRATÉGIQUES

Enjeu 1 Former des étudiants sans frontières

- Les activités de la Semaine des sciences humaines avaient pour thème *Penser le Québec d'aujourd'hui et... agir!*
- Les étudiants de Sciences humaines avaient la possibilité de participer à un séjour éducatif à New York dont les activités étaient reliées au programme.
- En Technologie de systèmes ordonnés, un voyage à Boston portant sur les nouvelles technologies a été organisé.
- Les étudiants de Sciences de la nature ont fait plusieurs visites culturelles et éducatives liées au programme lors de leur voyage à Cuba.
- Une étudiante de Techniques de comptabilité de gestion a fait un stage en France et le Collège a accueilli 5 étudiants français, qui ont effectué leur stage au Québec sous la supervision du programme.
- En Techniques de l'informatique, un étudiant a fait son stage de fin d'études en France, et une étudiante lyonnaise a fait son stage au Québec sous la supervision du Collège.
- Une toute nouvelle troupe de danse a été mise sur pied par le Service des activités étudiantes.
- Les étudiants de francisation ont participé à l'événement *La grande fête du monde* au Collège : ils ont concocté de délicieux mets de leur pays d'origine et les ont offerts en dégustation aux visiteurs.
- Une intégration des étudiants de francisation à diverses activités du programme Sciences humaines a permis des rapprochements entre les étudiants de différentes cultures.



Enjeu 2

Se distinguer par l'excellence de la démarche éducative

- Un projet présenté par le département des langues pour intégrer les compétences reliées à la *Certification TIC et biblio* à l'intérieur des cours a été accepté.
- La suite *Office 2007* a été installée sur tous les ordinateurs du Collège et des formations ont été données pour en faciliter l'utilisation par le personnel.
- La dernière version de la plateforme *Moodle* a été installée sur le nouveau serveur et permet aux utilisateurs de bénéficier d'outils supplémentaires.
- Le Collège a participé à un projet de recherche pour développer des contenus éducatifs en prêtant une conseillère pédagogique TIC au projet InukTIC, qui vise à développer des ressources d'enseignement et d'apprentissage pour le réseau collégial.
- Un total de 140 ordinateurs portables ont été branchés sur le réseau sans fil du Collège en 2007-2008.
- Deux programmes ont été révisés cette année : Techniques de l'informatique et Technologie de systèmes ordinés. La nouvelle grille en informatique permet entre autres la signature d'ententes DEC-BAC avec les universités.
- L'évaluation du programme Sciences humaines s'est poursuivie, et un rapport est en processus de rédaction.
- Un nouveau DEC en Technologie de la production pharmaceutique a été développé au cours de l'année et sera offert dès l'automne 2008.
- L'offre de cours complémentaires a été bonifiée : quatre nouveaux cours ont été ajoutés.
- La toute première édition du Colloque sur les carrières et professions a eu lieu afin de permettre aux jeunes de définir leurs projets d'études et de s'y engager.
- Les mesures d'intégration à la vie collégiale ont été reprises pour soutenir les étudiants de première session.
- Le Collège a reconduit les mesures d'encadrement spécifique et de tutorat pour répondre aux difficultés rencontrées par les étudiants.
- Le Collège a procédé à l'évaluation du *Plan institutionnel de réussite 2004-2007* et a dégagé les orientations du *Plan institutionnel de réussite 2008-2012*. Le tout sera complété à l'automne 2008.
- Les documents pour élaborer, présenter et faire le suivi des mesures d'aide à la réussite ont été standardisés et un comité pour le choix de projets de la réussite a été créé.
- Le Collège a complété, en cours d'année, l'évaluation de l'application de sa PIEA (*Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages*).

Enjeu 4

Rayonner dans

- Une entente d'échange de services a été conclue entre le Collège et l'arrondissement de l'Île-Bizard-Sainte-Geneviève afin de permettre aux usagers des deux bibliothèques de l'arrondissement et de celle du Collège de bénéficier des services de ces trois établissements.
- À la suite du départ de la responsable des communications, l'actualisation de la stratégie de communication a été reportée, mais un nouveau site Web sera implanté en 2008-2009.
- La création de la Fondation du Collège Gerald-Godin permettra de soutenir le développement du Collège.
- Le Collège et le Cégep John Abbott ont annoncé le lancement d'une campagne pour recueillir des fonds pour le nouveau programme Technologie de la production pharmaceutique, qui sera offert en exclusivité dans les deux collèges. Pfizer Canada a annoncé une contribution principale de 600 000 \$ à la campagne menée auprès de l'industrie pharmaceutique par le président de l'entreprise, monsieur Paul Lévesque.

Enjeu 3

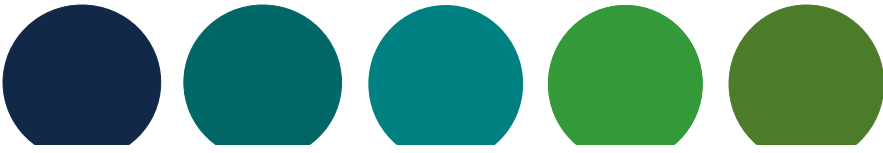
Offrir un milieu de vie de qualité

- La démarche d'amélioration du climat organisationnel s'est poursuivie auprès de l'ensemble du personnel.
- Le Collège a procédé à la réorganisation de certains services afin de les rendre plus opérationnels.
- Une journée d'activités pour tout le personnel a été organisée en juin afin d'accroître les liens entre les différents services.
- Un bulletin pédagogique a été créé pour informer les enseignants de l'évolution des dossiers pédagogiques.
- Le journal interne du Collège, le *Godin Express*, continue d'être envoyé par voie électronique chaque semaine afin de tenir les acteurs du Collège informés. Le contenu de cette publication s'est d'ailleurs considérablement développé au cours de l'année.
- Le Collège a procédé à la signature d'un contrat pour l'élaboration d'un nouveau site Web, dont l'implantation se fera en 2008-2009.
- Trois journées de formation ont été organisées pour les cadres afin de leur permettre de mieux exercer leurs fonctions.
- Les rencontres de travail entre l'AGE et les membres de la direction se sont poursuivies.
- Le MELS a accepté de financer un café étudiant dans le nouveau pavillon, ce qui offrira aux étudiants un nouveau lieu de rassemblement et d'échanges.
- Le Collège a travaillé conjointement avec les étudiants sur différents dossiers, dont le traitement des litiges et la gestion de situations conflictuelles.
- Un bulletin hebdomadaire qui s'adresse aux étudiants, le *CGGépien*, continue d'être envoyé par courriel à toute la communauté *godinoise*.
- Le Collège a travaillé en collaboration avec le Comité d'action et de concertation en environnement (CACE) et le club étudiant SMEGGMA afin d'entreprendre diverses mesures relatives à la protection de l'environnement, dont l'achat d'imprimantes avec possibilité d'impression recto verso, l'installation d'ampoules réduisant la consommation d'énergie, etc.
- Le Collège prévoit investir dans le déploiement de ressources supplémentaires pour la collecte des matières recyclables.
- Le Collège a fait l'acquisition d'un nouveau système de covoiturage qui permettra aux jeunes de partager leurs dépenses tout en réduisant la production de gaz à effet de serre.
- Une demande de certification *Cégep Vert* a été faite auprès de l'organisme Environnement Jeunesse.

la communauté

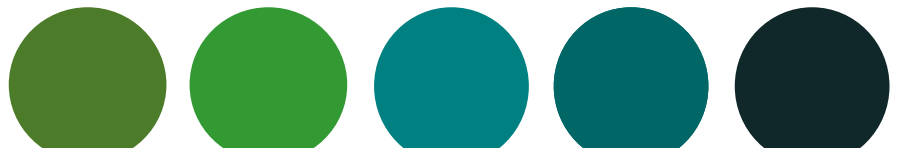
Enjeu 4

- Un documentaire sur l'architecture du Collège, *Le vaisseau amiral*, a été produit par la firme Eurêka! Productions en 2007 et a notamment été diffusé au *Festival international des films sur l'art*.
- Une collecte de sang a eu lieu à la Salle Pauline-Julien, sur le site du Collège. Toute la communauté était invitée à y participer.
- Les étudiants du programme Techniques de comptabilité et de gestion ont organisé une clinique d'impôts au Collège et ont traité gratuitement les déclarations fiscales des étudiants et du personnel du Collège, de même que celles des gens de la communauté qui en ont fait la demande.



La vie au Collège
en images

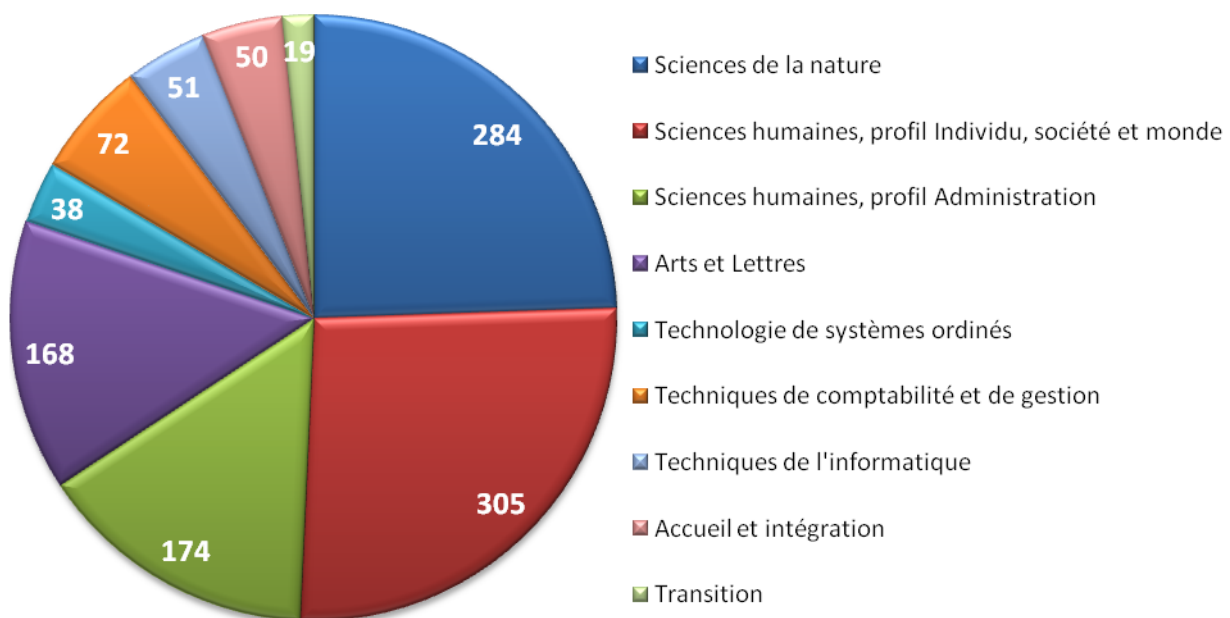




L'effectif étudiant*

PROGRAMME	Nombre d'étudiants	Pourcentage
Sciences de la nature	284	24,46 %
Sciences humaines, profil Individu, société et monde	305	26,27 %
Sciences humaines, profil Administration	174	14,99 %
Arts et Lettres	168	14,47 %
TOTAL PRÉUNIVERSITAIRE	931	80 %
Technologie de systèmes ordinés	38	3,27 %
Techniques de comptabilité et de gestion	72	6,20 %
Techniques de l'informatique	51	4,39 %
TOTAL TECHNIQUES	161	14 %
Accueil et intégration	50	4,31 %
Transition	19	1,64 %
TOTAL	1161	100 %

* Confirmations d'inscription au 20 septembre 2007





Les programmes

DEC en Technologie de la production pharmaceutique

Le Collège a travaillé à l'élaboration du tout nouveau programme en Technologie de la production pharmaceutique. Offert en exclusivité dès l'automne 2008, ce programme formera des opérateurs qui œuvreront dans des secteurs aussi variés que la fabrication, le conditionnement, l'assurance qualité, la validation et l'échantillonnage.

Dans le cadre d'un colloque communautaire tenu au siège social de Pfizer Canada le 18 février 2008, le Collège et le Cégep John Abbott ont annoncé le lancement d'une campagne ayant pour but de recueillir des fonds pour ce nouveau programme, qui sera offert en exclusivité dans les deux collèges. Pour l'occasion, Pfizer Canada a annoncé une contribution principale de 600 000 \$ à la campagne menée auprès de l'industrie pharmaceutique par le président de l'entreprise, monsieur Paul Lévesque.

Semaine des sciences humaines

La 4^e édition de la Semaine des sciences humaines avait pour thème *Penser le Québec d'aujourd'hui et... agir!* Une vingtaine d'activités, de conférences et de tables rondes portant sur des thèmes variés étaient au programme. Deux conférenciers de renom ont particulièrement retenu l'attention des participants. D'abord, Jean-François Lisée, directeur exécutif du Centre d'études et de recherches internationales, a présenté une conférence ayant pour thème *Le français au Canada et au Québec. Sous l'eau calme, les remous*. Ensuite, Hervé Fisher, artiste et philosophe bien connu, a partagé ses réflexions sur *La réalité et l'imaginaire de nos identités*. Projections de films et discussions avec des experts sur des sujets d'actualité ont complété la semaine.

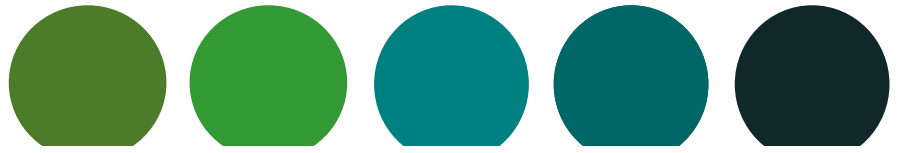
Expo Sciences humaines

Dans le cadre de l'Épreuve synthèse de programme, les finissants en Sciences humaines ont présenté les résultats de 37 projets de recherche portant sur différents enjeux du Québec d'aujourd'hui : l'avenir des autochtones, l'eau douce, l'intégration des immigrants, la place du secteur privé, la dénatalité, etc. Ils ont su rendre leurs présentations attrayantes et répondre avec brio aux questions des visiteurs.

Expo-électro

Cette année encore, le programme Technologie de systèmes ordonnés a tenu une exposition des projets de fin d'études de ses étudiants. En tout, une quinzaine de réalisations ont été présentées au public par les finissants, qui ont su vulgariser l'information à caractère technique et mieux faire comprendre aux visiteurs la nature et l'étendue de leurs travaux.





Expo-Sciences

Depuis les tout débuts, le programme Sciences de la nature tient une Expo-Sciences au cours de laquelle les étudiants présentent leurs travaux de fin d'études. Cette année, 110 finissants ont présenté un total de 28 projets sur des sujets expérimentaux variés, tels que l'aspirine comme hormone de croissance végétale, une étude sur le pied d'athlète, les effets de l'alcool sur le développement embryonnaire des poulets, etc.

Soirée des God'Arts

La 4^e édition de la Soirée des God'Arts a été l'occasion pour les finissants en Arts et Lettres de présenter au public leurs projets de fin d'études. Courts métrages, publicités, photographies, reportages et carnet visuel ont démontré tout le travail accompli par les étudiants au cours de l'année. Des prix du jury et du public ont été remis dans trois catégories, soit histoire de l'art, cinéma et communication. Il importe de souligner qu'un court métrage, *La moitié gauche du cerveau*, a été sélectionné pour le Festival intercollégial du cinéma étudiant, où il a gagné le prix du jury dans la catégorie « meilleur documentaire ».

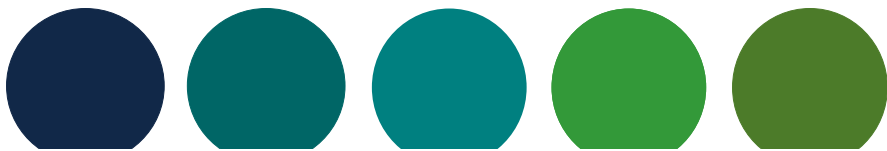
Événements ponctuels en Arts et Lettres

Les étudiants d'Arts et Lettres ont été très actifs cette année. D'abord, quelques étudiants ont participé à un projet photographique lors du passage de Louise Lecavalier à la Salle Pauline-Julien. L'idée était de prendre des photos du spectacle, lors de la générale, et de les exposer le soir même avant la représentation pour le public. Les photos ainsi exposées démontraient beaucoup de professionnalisme. Ensuite, une exposition de bandes dessinées réalisées par les étudiants a été présentée à la bibliothèque du Collège aux mois de mars et d'avril. Finalement, les amateurs de théâtre, de musique, d'improvisation et d'arts visuels ont pu apprécier les talents des étudiants à l'occasion de l'événement Québec Art, qui s'est déroulé en avril.

Étude de cas en gestion

Pour la 2^e année consécutive, des étudiants de Techniques de comptabilité et de gestion ont participé à un concours d'étude de cas au Collège Dawson. Huit étudiants ont fièrement représenté le Collège. Une première équipe a œuvré sur le volet comptabilité-finance et s'est brillamment classée en 2^e position du concours. La seconde équipe a travaillé sur le volet marketing de l'étude de cas. Les enseignants Geneviève Beauséjour et Marc Beaudry avaient assuré la préparation des étudiants.





Clinique d'impôts

Les étudiants du programme Techniques de comptabilité et de gestion ont organisé une clinique d'impôts au Collège pour une 2^e année consécutive. Sous la supervision des enseignants du programme, ils ont traité gratuitement les déclarations fiscales des étudiants et du personnel du Collège, de même que celles des gens de la communauté qui en ont fait la demande.

Olympiades québécoises de la formation professionnelle et technique

Deux étudiants du programme Techniques de l'informatique ont participé à la 10^e édition des Olympiades québécoises de la formation professionnelle et technique. Cette compétition permet aux jeunes qui étudient un métier ou une technique de relever des défis et de démontrer le talent, la compétence et le savoir-faire qu'ils ont acquis au cours de leur formation.

Du nouveau pour Techniques de l'informatique

La grille de cours du programme Techniques de l'informatique a été révisée afin de mieux répondre aux besoins actuels des étudiants et aux nombreux changements dans ce secteur d'activités. Elle a entre autres permis la signature d'une entente DEC-BAC avec l'Université Laval et ouvre des possibilités d'entente avec d'autres universités.

Révision du programme Technologie de systèmes ordinés

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a confirmé que le programme révisé de Technologie de systèmes ordinés était approuvé et a autorisé le Collège à le donner. Le programme révisé sera implanté dès l'automne 2008 pour la nouvelle cohorte d'étudiants.

Plan de formation en Sciences de la nature

Le nouveau plan de formation du programme Sciences de la nature, qui tient compte des recommandations de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CÉEC) formulées à la suite de l'évaluation du programme, a été déposé au conseil d'administration et envoyé à la CÉEC.



Évaluation du programme Sciences humaines

Le Service des activités d'enseignement a poursuivi l'évaluation du programme Sciences humaines, et ce, dans le but de répondre à l'exigence de la *Politique institutionnelle de gestion des programmes* du Collège d'évaluer périodiquement les programmes offerts. Le rapport sera déposé au conseil d'administration à l'automne 2008.

Volet international

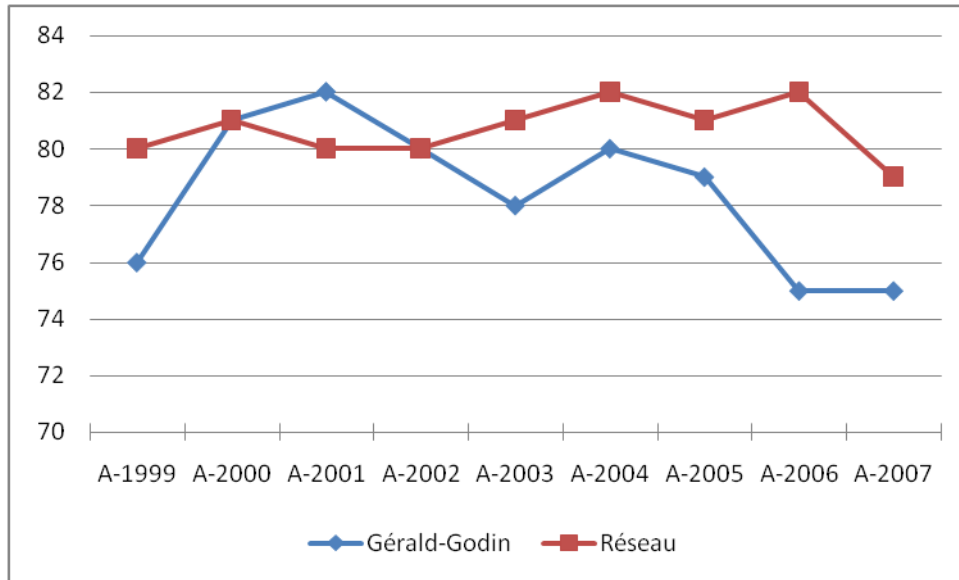
- En février, 34 étudiants et 3 enseignants du programme Sciences humaines ont pris l'autobus en direction de New York pour un séjour éducatif de cinq jours. Le voyage a permis aux étudiants d'analyser les nombreux intérêts de la métropole américaine en lien avec diverses disciplines d'études des sciences humaines, dont la politique, l'économie, l'histoire, la sociologie et la géographie.
- Grâce à une entente avec l'Institut universitaire de technologie de Lyon, un étudiant de Techniques de l'informatique s'est envolé pour la France afin d'y effectuer un stage de fin d'études. Le Collège a accueilli pour sa part une étudiante lyonnaise qui a fait son stage au Québec sous la supervision du programme.
- Pour une 3^e année consécutive, le programme Sciences de la nature a organisé un voyage de deux semaines à Cuba. Ainsi, 17 étudiants et 2 enseignantes ont séjourné à l'Université de Matanzas. Des conférences et visites orientées sur la biodiversité, l'agroécologie et l'agriculture durable et autosuffisante étaient au programme. Les étudiants ont participé à de nombreuses activités : visite d'une ferme autarcique, visite de La Havane (dont quelques musées), visite de la réserve écologique Zapata, recherche en montagne de l'arbre-cactus (en voie de disparition), etc.
- 8 étudiants et 2 enseignants du programme Technologie de systèmes ordonnés ont fait un séjour des plus enrichissants à Boston en mars. Des visites guidées de l'Université de Harvard, du Massachusetts Institute of Technology (MIT) et de son musée ont permis aux étudiants de découvrir de hauts lieux d'enseignement des compétences électroniques, fortement reliés à leur domaine d'études.
- Une étudiante de Techniques de comptabilité et de gestion s'est envolée vers l'Institut universitaire de technologie de Vannes, en France, afin d'y effectuer un stage. Dans le cadre de cet échange, 5 étudiants français ont effectué leur stage au Québec sous la supervision du programme TCG.



La réussite scolaire

Historique du taux de réussite en première session ¹

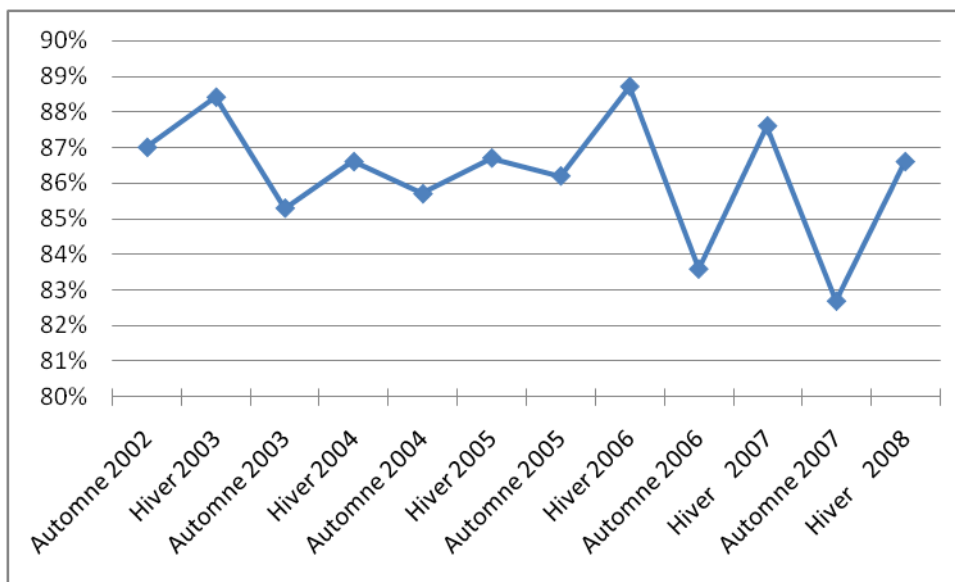
Source : PSEP du SRAM



¹ Taux pondérés obtenus en ajustant le taux de réussite du Collège par rapport à celui du réseau en fonction de la force comparée des étudiants du Collège et du réseau

Taux de réussite par session

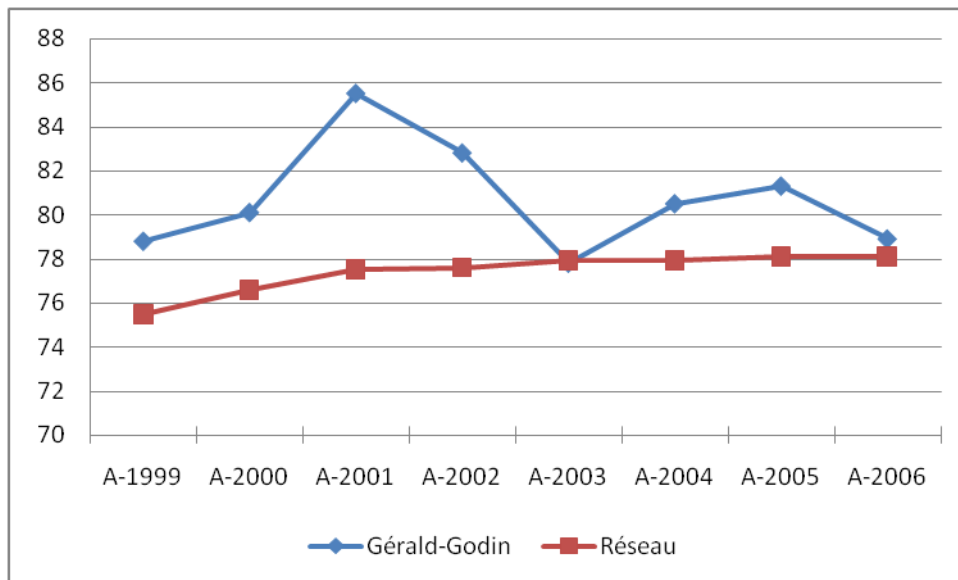
Source : COBA/CLARA





Taux de réinscription en 3^e session ²

Source : PSEP du SRAM

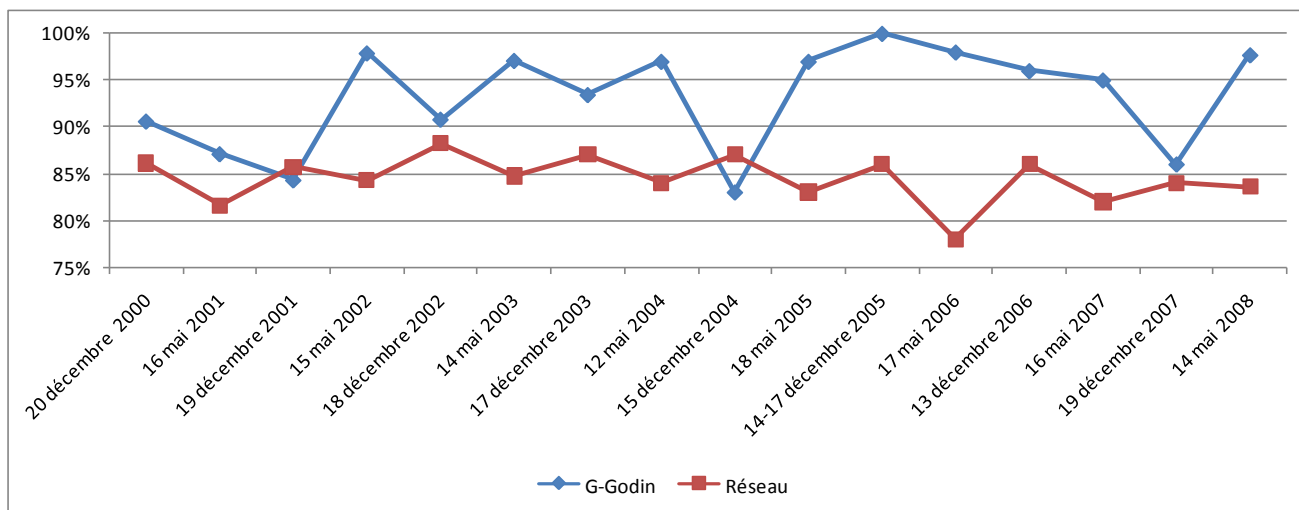


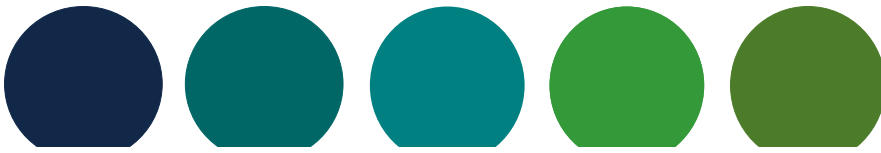
² Tout programme, tout collègue

Épreuve uniforme de français

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

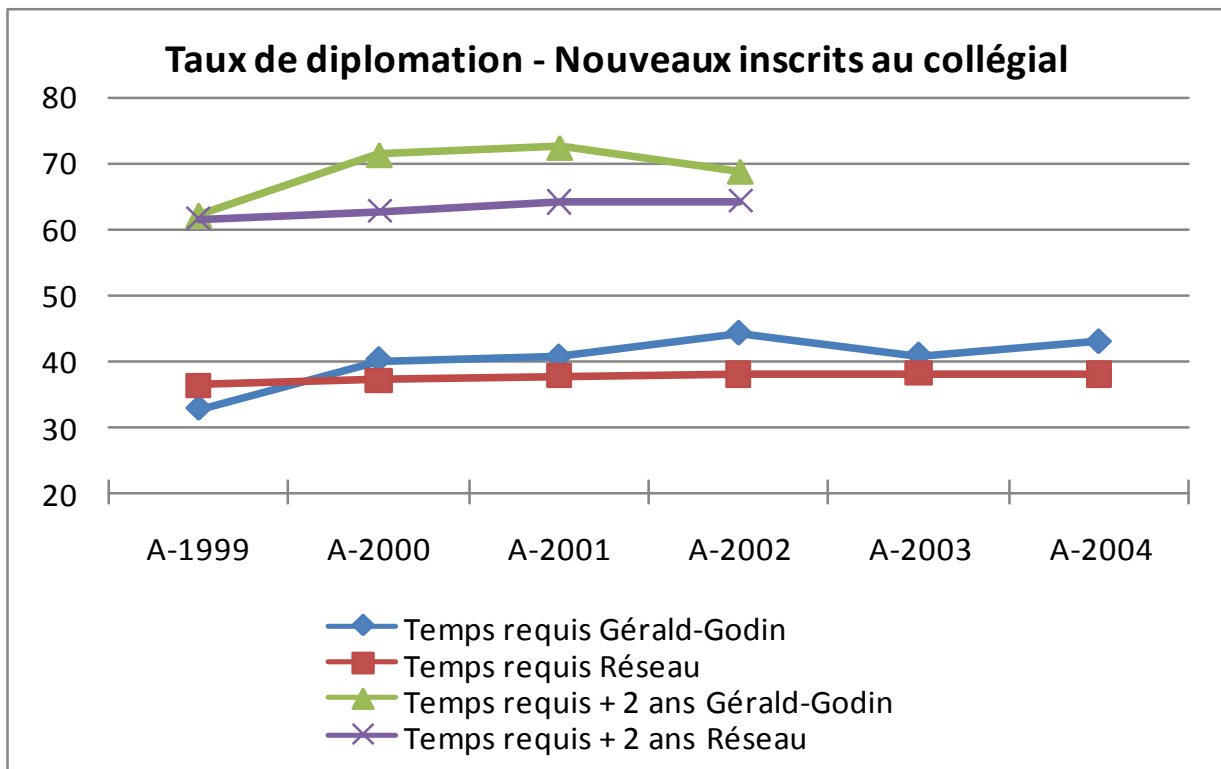
Taux de réussite des étudiants du Collège comparé avec le même taux des étudiants du réseau





Taux de diplomation

Source : Chesco du MELS



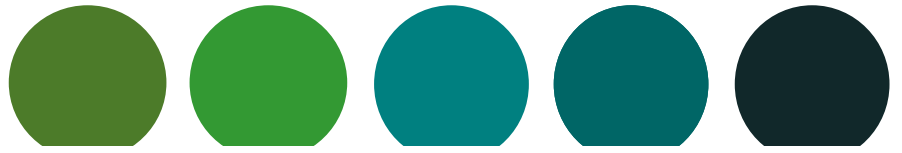
Cote R et admission à l'université³

Le Collège Gérald-Godin fait belle figure : avec une cote R moyenne de **28,153** chez les finissants du Collège qui ont présenté une demande d'admission à l'université pour l'automne 2007, le Collège se classe au **5^e rang** parmi les 52 cégeps publics et cégeps régionaux.

⇒ **93%** des demandes d'admission de nos finissants ont été acceptées à l'automne 2007.

³ Source : CRÉPUQ





Plan institutionnel de réussite

Le Comité institutionnel de la réussite* a été appelé, au cours de l'année scolaire 2007-2008, à participer à différentes réunions d'échanges et de consultation. Trois rencontres ont eu lieu lors de la session d'automne 2007 et celles-ci ont été suivies de rencontres individuelles entre les membres du Comité et le conseiller pédagogique.

Une ébauche du Bilan du *Plan institutionnel de réussite 2004-2007* a été présentée au Comité afin que celui-ci puisse, en collaboration avec le Service des activités d'enseignement, collaborer à :

- rendre compte des réalisations en lien avec la mise en œuvre du Plan;
- dégager des constats à partir des résultats observés;
- définir les orientations du *Plan institutionnel de réussite 2008-2012*.

De plus, le Comité institutionnel de la réussite, à la suite de nombreuses discussions, a proposé de constituer un comité mixte pour effectuer l'analyse des différentes mesures d'aides à la réussite proposées par les programmes et regroupements du Collège. Ce dernier était composé de trois représentantes de la Direction des études ainsi que de trois personnes provenant du Comité institutionnel de la réussite, soit une conseillère pédagogique et deux enseignants représentant l'enseignement régulier et technique.

Au cours de l'année scolaire 2007-2008, plusieurs mesures d'aide ont été offertes aux étudiants de l'ensemble des programmes d'études par l'entremise des différents services du Collège. Parmi ces mesures, dites institutionnelles, on retrouve entre autres des services liés à l'orientation scolaire et professionnelle, des services liés au développement et à la maîtrise d'habiletés langagières (en français et en anglais) et des services liés à l'utilisation des ressources informatiques et à la recherche documentaire en bibliothèque.

Également, depuis la mise en œuvre du premier *Plan institutionnel de réussite*, en 2000, chaque programme d'études propose des mesures adaptées aux besoins particuliers de ses étudiants. Voici quelques exemples de mesures offertes par les programmes au cours de l'année 2007-2008.

- Le tutorat par les pairs a été offert dans les programmes et regroupements suivants : Sciences de la nature, Technologie de systèmes ordonnés, Techniques de l'informatique, Langues modernes et Mathématiques.
- Des ateliers ainsi que des rencontres ont été proposés aux étudiants de première session du programme Sciences humaines. Ces derniers visent une meilleure intégration des étudiants au milieu de vie collégial et une aide concrète au niveau de l'orientation, de l'autonomie et de l'organisation du travail.
- Un encadrement individualisé en lien avec deux cours de français a été offert aux étudiants éprouvant des difficultés au niveau de l'explication de textes ou de l'analyse littéraire.
- Une heure de travaux pratiques a été ajoutée au premier cours de comptabilité des étudiants du programme Techniques de comptabilité et de gestion afin de leur donner la chance de mettre davantage en application les éléments théoriques présentés en classe.

* Le Comité institutionnel de la réussite, sous l'égide du directeur adjoint aux activités d'enseignement, est composé de la directrice adjointe au soutien à l'apprentissage et aux activités étudiantes, de 3 représentants des enseignants, d'une API et d'une conseillère pédagogique.



L'alternance travail-études

Stages en alternance travail-études

Trois programmes techniques offrent l'alternance travail-études (ATE), soit Techniques de comptabilité et de gestion, Techniques de l'informatique et Technologie de systèmes ordonnés. Le programme est si important que le Collège en fait la promotion à la soirée des parents, à ses portes ouvertes et auprès des écoles secondaires de la région. Cette année, ce sont 44 stages qui ont été effectués dans le cadre de l'ATE. Un nombre record de 30 diplômés ont réussi à compléter un deuxième stage, ce qui équivaut à une demi-année d'expérience liée à leur domaine d'études.

Activité reconnaissance et promotion de l'ATE

Afin de soutenir les programmes et les étudiants, une deuxième journée programme ATE a été organisée en novembre par la conseillère pédagogique Caroline Maheu. Plus de cent étudiants et enseignants ont participé à l'événement. Les étudiants ont reçu une formation sur la recherche de stage donnée par monsieur Gaétan Saint-Pierre, conseiller en orientation, responsable du service d'aide à l'emploi du Cégep de Rivière-du-Loup et maintenant retraité. Monsieur Saint-Pierre a animé un atelier présentant un guide étape par étape pour réussir sa recherche de stage.

Le recrutement

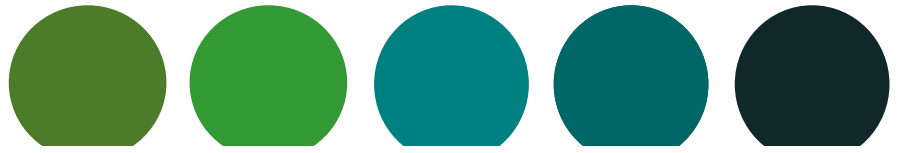
Portes ouvertes

Deux soirées portes ouvertes se sont tenues au Collège. La première, en novembre, a attiré une foule record de 622 visiteurs, soit une augmentation de 13 % par rapport à l'automne 2006. En plus des intervenants du Collège, les représentants de quatre universités montréalaises étaient sur place pour répondre aux questions des futurs cégépiens et leur permettre de mieux orienter leur cheminement scolaire postsecondaire. En février, 370 visiteurs ont pris part à la 2^e soirée portes ouvertes. L'analyse des dossiers scolaires des étudiants a été un élément très demandé pendant la soirée, et plusieurs attestations d'admission ont été remises sur place aux candidats qui répondaient aux critères de réussite des programmes.

Présence dans les écoles

Un des moyens privilégiés pour le recrutement d'étudiants est sans contredit la visite des écoles secondaires de la région. Le Collège a ainsi tenu des kiosques d'information dans plusieurs écoles francophones et anglophones lors de journées carrières et a même offert des ateliers en classe.





Visite des conseillers d'orientation

Comme chaque année, le Collège a accueilli les conseillers d'orientation de plusieurs écoles secondaires de l'Ouest-de-l'Île et de la région de Vaudreuil-Soulanges. Cette rencontre a pour but de créer des liens avec nos principaux interlocuteurs concernant le recrutement dans les écoles secondaires. Elle permet notamment de faire la promotion de nos programmes et de nos activités tout en informant les conseillers d'orientation des nouveautés du Collège.

Les Services documentaires et les TIC

Accessibilité du savoir

Entente entre les bibliothèques de l'arrondissement

Une entente de collaboration et d'échange de services a été conclue entre le Collège et l'arrondissement de l'Île-Bizard – Sainte-Geneviève. Les usagers des deux bibliothèques de l'arrondissement et de celle du Collège peuvent maintenant bénéficier des services et ressources de ces trois établissements. La bibliothèque du Collège, en ouvrant ses portes aux résidents de l'arrondissement, permet ainsi à l'ensemble de la communauté de bénéficier des ressources documentaires dont elle dispose.

Technologies de l'information et des communications

Une nouvelle version majeure du logiciel de soutien à l'enseignant *Moodle* a été installée, donnant ainsi de nouvelles fonctionnalités intéressantes aux enseignants.

Des travaux informatiques ont été réalisés dans le but d'arriver à un taux d'interruption de services informatiques pratiquement nul. L'objectif est presque atteint.

Un déploiement de la suite bureautique *Office 2007* a été réalisé à l'ensemble des postes informatiques à travers le Collège. Aussi, des formations sur ce logiciel ont été offertes à tous les employés du Collège, leur permettant de mieux se familiariser avec leur nouvel environnement de travail.

Des efforts ont été déployés pour que la majorité des enseignants aient accès à un ordinateur portable. Ainsi, tous les enseignants ayant une tâche de session de plus de 15 % d'un temps complet disposaient d'un portable.

Le Collège, qui possède l'un des meilleurs ratios ordinateur/étudiants du réseau collégial, a poursuivi ses efforts en ce sens. Ainsi, le taux d'un ordinateur pour trois étudiants a été maintenu encore cette année.

Le Collège a participé à un projet de recherche pour développer des contenus éducatifs. En effet, il a libéré sa conseillère pédagogique TIC, Marie-Josée Desrochers, afin qu'elle prenne part au projet InukTIC, qui vise à développer une collection de ressources d'enseignement et d'apprentissage que les enseignants et les étudiants du réseau collégial pourront consulter à des fins pédagogiques.

Le Collège a procédé à la signature d'un contrat avec la firme Skytech Communications dans le but d'élaborer un nouveau site Web. Le site sera implanté pendant l'année 2008-2009.

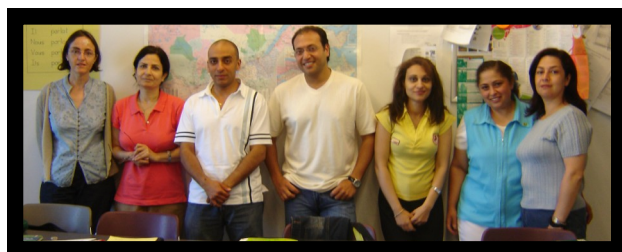
La Formation continue

Nouvelle AEC

Le travail d'identification des besoins de formation du large secteur de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau s'est traduit par le développement de deux attestations d'études collégiales en Sûreté aéroportuaire. Ces deux nouvelles AEC seront offertes dès 2008-2009.

Francisation

Le Collège a accueilli un total de 13 groupes de francisation au cours de l'année. Les étudiants profitent de séances d'information animées par divers intervenants (CLSC, Service de police de la Ville de Montréal, Emploi-Québec, organismes communautaires, etc.) en vue de favoriser leur intégration dans leur milieu. En plus de leurs cours, les étudiants en francisation ont pu participer en tant qu'observateurs à une période de cours à l'enseignement régulier et il y a eu un jumelage entre des enseignants et des étudiants issus du même domaine d'études. Des étudiants hispanophones ont aussi participé à un échange avec des étudiants en formation régulière qui préparaient un voyage à Cuba. De plus, les étudiants en francisation ont participé activement à la Semaine des sciences humaines en échangeant avec des étudiants de la formation régulière sur des problématiques vécues dans leur pays d'origine. Ils ont également pris part au Pique-nique du monde, pour lequel ils ont préparé des mets typiques de leur pays et les ont offerts en dégustation à la communauté locale lors d'un grand événement organisé par la Salle Pauline-Julien. Enfin, les étudiants ont pu assister à des spectacles en français à la Salle Pauline-Julien grâce au tirage de billets.



Cours de français écrit

Compte tenu des enjeux reliés à l'intégration des immigrants, la Formation continue offre, en collaboration avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, une formation d'appoint en français écrit. Cela permet aux nouveaux arrivants qui n'ont pas un niveau de français suffisant de poursuivre des études postsecondaires.

Les activités étudiantes

Le *CGGépien*

Un journal électronique, le *CGGépien*, est envoyé par courriel à l'ensemble des étudiants. Il contient une panoplie d'informations sur les activités étudiantes et sur l'organisation scolaire, de même qu'un rappel des dates butoirs.

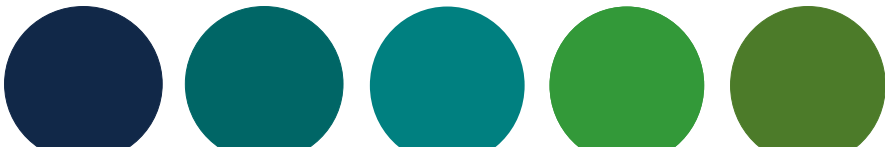
Foire à l'emploi

La toute première édition de la Foire à l'emploi au Collège s'est déroulée en avril. De nombreuses entreprises étaient sur place pour recevoir les CV des étudiants et faire du recrutement.

Reconnaissance de l'engagement étudiant

Le programme de reconnaissance de l'engagement étudiant s'est poursuivi cette année. Les étudiants qui le désirent peuvent obtenir une mention spéciale sur leur bulletin pour leur engagement au Collège ou dans leur collectivité, et ce, dans les domaines entrepreneurial, scolaire, culturel et artistique, scientifique, politique, sportif, de même que social et communautaire. **En 2007-2008, 15 étudiants ont reçu une mention sur leur bulletin.**





Les Gladiateurs s'illustrent encore!

Cette année encore, les Gladiateurs se sont démarqués à plusieurs niveaux. D'abord, les membres de l'équipe de soccer intérieur masculin ont été couronnés champions de la saison régulière, terminant au premier rang pour la deuxième année consécutive. L'équipe de badminton a également terminé la saison régulière en première position du classement.

De leur côté, les équipes de flag football masculin et féminin, de même que l'équipe de soccer intérieur féminin, se sont vues décerner la bannière d'éthique sportive de leur division.



Hockey cosom

Nos étudiants sont toujours aussi nombreux à s'inscrire aux mercredis sportifs, une activité intramurale de hockey cosom.



Clubs étudiants

- Le club plein air a organisé plusieurs activités : randonnée aux Adirondacks, ski de fond dans les Laurentides, escalade de glace à Tremblant et canot-camping.
- Le SMEGGMA, comité environnemental, a tenu plusieurs activités : vente de tasses de café réutilisables, nettoyage de la presqu'île, journée du troc, kiosques d'information dans le cadre du Jour de la Terre, etc.
- Le journal étudiant a publié le *Noir sur blanc* à quelques reprises au cours de l'année.



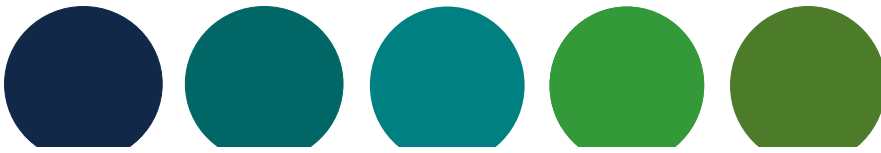
Café philo

Cette année encore, un café philo a été animé par le professeur François Lett. Plusieurs étudiants et membres du personnel du Collège se sont réunis afin de réfléchir collectivement sur le thème *Faut-il avoir peur de l'avenir?*



Mini-marathon d'écriture

Treize étudiants ont participé au mini-marathon d'écriture du Collège, et trois d'entre eux ont été sélectionnés pour participer au Marathon d'écriture intercollégial. Maxime Leduc s'est d'ailleurs particulièrement illustré puisqu'il a fait partie des 20 finalistes du concours.



Science, on tourne!

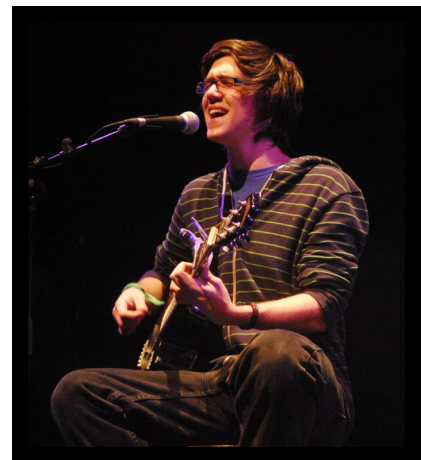
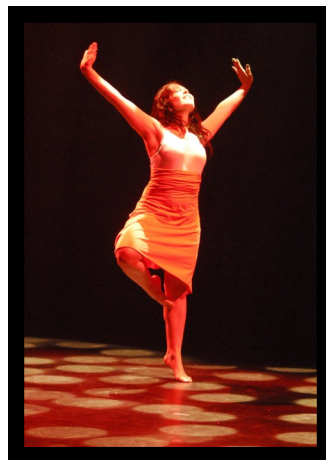
Comme le veut la tradition, plusieurs équipes d'étudiants ont participé au concours *Science, on tourne!* L'équipe qui a remporté la finale locale a représenté le Collège à la finale nationale.

Ateliers de cuisine

Chaque année, des ateliers de cuisine sont organisés afin de permettre aux étudiants d'apprendre à préparer des repas santé de toutes les cultures tout en composant avec un budget précis.

Cégeps en spectacle

Près d'une trentaine d'étudiants ont participé à la finale locale du concours Cégeps en spectacle. Le groupe de musiciens Erehwon a offert une brillante prestation qui lui a permis de remporter les honneurs et de participer à la finale régionale au Cégep de St-Jérôme.



Une nouvelle troupe de danse

Une nouvelle troupe de danse s'est formée au Collège. Les treize danseurs ont présenté un spectacle intitulé *Variations sur un t'aime* à la Salle Pauline-Julien et ont pris part au Festival intercollégial de danse.

Théâtre

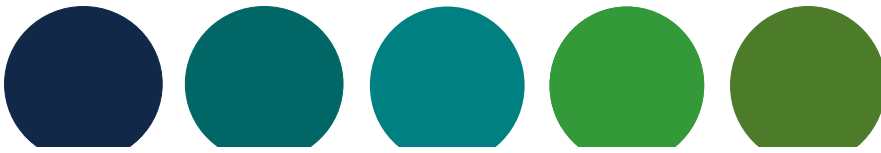
La troupe de théâtre a présenté la pièce *Le lieu commun*, de François Archambault. Interprétée par dix étudiants et mise en scène par Patrick Rozon, la pièce raconte l'histoire, en plusieurs tableaux, de 25 personnages vivant diverses situations dans une salle de bain.



Improvisation

Les Improbables, l'équipe d'improvisation du Collège, a participé à deux tournois intercollégiaux d'improvisation. Les joueurs se sont particulièrement illustrés en remportant le tournoi *Les Vinyliades* au Cégep de St-Laurent.





Concours et autres activités

Les étudiants ont eu l'occasion de participer à plusieurs autres concours cette année : concours American Mathematics Competitions, Défis mathématiques, concours de l'Association canadienne des physiciens, Bourstad, Cégeps BD, Recueil intercollégial de poésie, Festival international de poésie, Intercollégial de philosophie, Jeunes démocrates, et plus encore!

Il ne faut pas oublier les cours de chant, de salsa, de piano et de guitare. Une collecte de sang est également organisée chaque année au Collège. Le Service des activités étudiantes souligne aussi de façon originale et festive diverses occasions pendant l'année scolaire : rentrée scolaire, Halloween, Noël, Saint-Valentin, Pâques, etc.



Gala de reconnaissance de l'implication étudiante

Le traditionnel Gala de reconnaissance de l'implication étudiante, organisé par l'AGE et par le Service des activités étudiantes, a permis de souligner l'implication de plus de 135 personnes dans la vie étudiante du Collège.



En vrac

Création de la Fondation du Collège Gérald-Godin

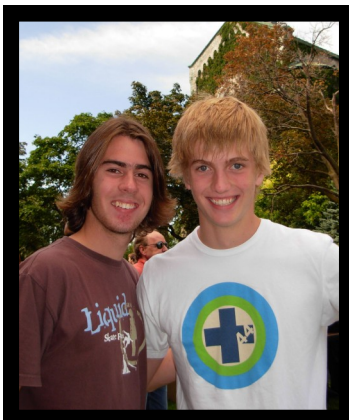
La Fondation du Collège Gérald-Godin a été créée cette année. Un conseil d'administration « provisoire » a eu pour mandat de mettre en place la structure de la Fondation avant la nomination d'un conseil « permanent » l'automne prochain. Il va sans dire que la création de la Fondation permettra au Collège d'offrir un excellent soutien à ses étudiants.

Demande de certification *Cégep Vert*

Employés, enseignants et étudiants du Collège ont conjugué leurs efforts pour instaurer une culture de gestion environnementale et pour intégrer une démarche éducative en lien avec l'environnement au sein du Collège. Plusieurs actions ont été posées dans ce sens : fondation d'un Comité d'action et de concertation en environnement, rédaction et adoption d'une politique environnementale, réalisations d'activités de sensibilisation dans le Collège, etc. À la suite de ces actions, le Collège a déposé une demande de certification *Cégep Vert du Québec* auprès de l'organisme Environnement Jeunesse.

Colloque sur les carrières et professions

La toute première édition du Colloque sur les carrières et professions a eu lieu en novembre dans le cadre de la journée d'activités programme. Environ 160 étudiants des programmes Technologie de systèmes ordonnés, Techniques de l'informatique, Techniques de comptabilité et de gestion et Sciences de la nature ont participé à cette demi-journée d'information ayant pour but de leur permettre d'explorer des secteurs professionnels ou de confirmer leur projet d'études et de carrière. Une quinzaine de conférences portant sur diverses professions ont été organisées pour l'occasion et des représentants de la Polytechnique et l'ÉTS animaient des kiosques pour répondre aux questions des étudiants.



Ressources humaines et conseil d'administration

Effectif*

EMPLOYÉS DE SOUTIEN	25
ENSEIGNANTS PERMANENTS	59
ENSEIGNANTS NON PERMANENTS À TEMPS COMPLET	21
GESTIONNAIRES	13
PROFESSIONNELS	12
TOTAL	130

*Au 30 juin 2008

Cinq ans de services

Lyne Béland Bernard Bérubé
Isabelle Dénomée Anne Deret
Pascal Gagné Nicole Girard
Véronique Hardy Nathalie Julien
Elsa Laflamme Caroline Maheu
Marie Provost Rachel Sarrazin

Dix ans de services

Josée Laframboise

Départ à la retraite

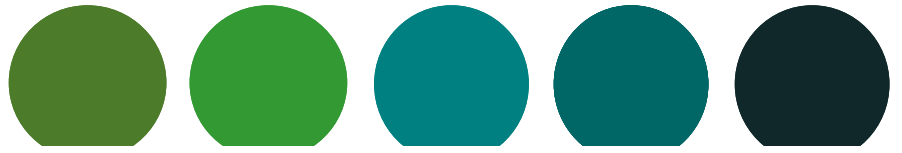
Louis Devoe Jean-Pierre Provençal
Denise Provençal
Ginette Veilleux-Beauséjour

Membres du C.A.

Lyne Béland
Suzanne Bernard
Pierre G. Lafleur, président du conseil
Suzanne Marceau
Louise Piché
Alain Michel Sauget

Sylvain Benoît
Patricia Boivin
Marie-Claude Lajeunesse
Pierre Montanaro
Rémi Ricard
Pierre Schetagne
Louise Viens

En date du 9 juin
Olivier Bergeron
Robin Bouchard
Véronica Lopez
Mathieu Pepin
Sylvia Rossi
Karima Tidjani



Journée Collège

Dans le but d'améliorer le climat organisationnel et de permettre aux employés et aux enseignants du Collège de célébrer la fin de l'année scolaire, le Collège a organisé une journée d'activités où pédagogie et divertissement étaient au rendez-vous. D'abord, monsieur Paul Inchauspé, une sommité dans le monde de l'éducation, a donné une conférence des plus intéressantes sur l'importance du milieu collégial au Québec. En après-midi, une croisière sur le lac Saint-Louis a permis au personnel du Collège d'échanger et de se détendre dans une atmosphère décontractée.



Activités

D'autres activités sont organisées chaque année pour remercier le personnel de son excellent travail et favoriser les échanges. Ainsi, l'accueil de la rentrée et la fête de Noël sont autant d'occasions de célébrer et d'échanger avec ses collègues!





Tableaux d'honneur

Employés

Marc Beaudry	Reportage à l'émission <i>Par-dessus le marché</i> à TVA
Geneviève Beauséjour	Préparation de l'équipe de TCG qui s'est classée en 2 ^e position au concours d'étude de cas du Collège Dawson
Marie-Paule Dandurand	Mention d'honneur de l'Association québécoise de pédagogie collégiale (AQPC)
Marie-Josée Desrochers	Conférencière au Colloque de l'AQPC
François Lett	Deux conférences publiques alliant philosophie et cinéma, article philosophique paru dans la revue <i>Médiane</i> au printemps 2008
Jean-Marc Mimar	Auteur du matériel pédagogique pour le cours Système comptable informatisé de Cégep @ distance
Martyne Rondeau	Publication du roman <i>Ravaler</i> aux éditions XYZ

Étudiants

Mathieu Viau (Sciences de la nature)	Médaille académique du Gouverneur-général 2007-2008
Catherine Clémence (Sciences humaines)	Bourse de la Fondation du Collège Gérald-Godin 2008
Paul Brisebois (Sciences de la nature) Jules Delisle (Techniques de l'informatique) Geneviève Giguère (Sciences de la nature) Catherine Labrecque-Piedboeuf (Sciences de la nature) Gabrielle L'Écuyer-Lapierre (Sciences de la nature) Brigitte Moran (Sciences humaines) Émile Saliba (Sciences de la nature)	Bourses d'excellence de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire (2007-2008)
Catherine Clémence (Sciences humaines)	Bourse d'études Toyota - Jour de la Terre 2008
Gabriel Bergeron (Arts et Lettres) Martin Bigras (Techniques de comptabilité et de gestion) Carl-André Corbeil (Techniques de l'informatique) Éric Gourde (Sciences humaines) Alexandre Gravel (Technologie de systèmes ordonnés) Mathieu Viau (Sciences de la nature)	Bourses de la Caisse populaire Sainte-Geneviève de Pierrefonds 2008

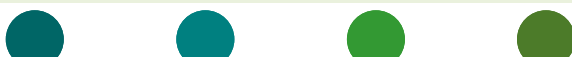
Étudiants

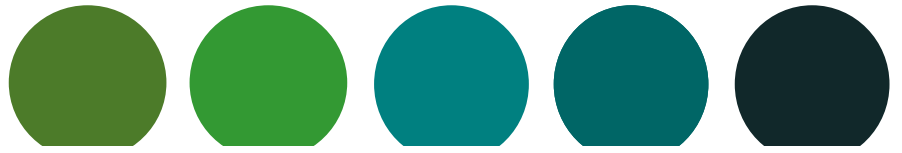
<p>Jonathan Belzile (Techniques de comptabilité et de gestion) Gabriel Bergeron (Arts et Lettres) Patricia Boivin (Sciences de la nature) Catherine Clémence (Sciences humaines) Guillaume Schmidt (Technologie de systèmes ordinés) Nicolas Thériault-Langelier (Techniques de l'informatique)</p>	Bourses du syndicat des professeurs du Collège Gérald-Godin 2008
<p>Marie-Joëlle Doiron (Sciences humaines) Sarah Massicotte-Laforge (Sciences humaines)</p>	Bourses Benoît-Pierre Stock 2008
<p>Hélène-Andrée Bélisle (Arts et Lettres)</p>	Bourse MLUWC (Montreal Lakeshore University Women's Club) – Bourse Priya Gupta 2008
<p>Dorna Rahmani (Sciences de la nature)</p>	Bourse 2007-2008 des « Amputés de guerre »
<p>Olga Assa (Techniques de comptabilité et de gestion) Adonamisse Désiré (Techniques de comptabilité et de gestion)</p>	Bourses du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour étudiants étrangers (exemption de droits de scolarité pour 2007-08)
<p>Roxanne Larose (Technologie de systèmes ordinés)</p>	Bourse du CN à l'intention des femmes 2007-2008
<p>Mamaïssata Doumbouya (Formation continue)</p>	Bourse Femmes en réseau 2007
<p>Jaëlle Lafortune (Techniques de l'informatique)</p>	Chapeau, les filles!
<p>Étienne Séguin-Dupuis (Sciences de la nature)</p>	Prix littéraire des collégiens
<p>Stéphanie Labrosse (Techniques de comptabilité et de gestion)</p>	Bourse d'études collégiales CMA
<p>Mathieu Viau (Sciences de la nature)</p>	Concours national de chimie 2008 – 1 ^{ère} place au Québec, partie A et Bourse locale de la Direction des études
<p>Alexandre Le Blanc (Sciences de la nature)</p>	Concours national de physique 2008 – Bourse locale de la Direction des études
<p>Clémence Lavigne, Rachel Ouellette, Isabelle Sénéchal-Leblanc, Roxane Veillette, Maxime Gervais, Maxim Landry (Arts et Lettres)</p>	Grand prix du jury, meilleur documentaire – Intercollégial du cinéma étudiant 2008



Étudiants

<i>Mélanie Benoît et Gabrielle Marcoux</i> (Arts et Lettres)	Soirée des God'Arts 2008 - Prix du public et du jury en histoire de l'art
<i>Hélène-Andrée Bélisle, Caroline Grondin et Patrick Raymond</i> (Arts et Lettres)	Soirée des God'Arts 2008 - Prix du public en communication
<i>Vincent Bergeron-Genest et Sophie Métivier</i> (Arts et Lettres)	Soirée des God'Arts 2008 - Prix du jury en communication
<i>Alexandre Ouellette, Maxime Leduc, Geneviève Rolland-Gaudette, Dominic Saleh et Gabriel Martin</i> (Arts et Lettres)	Soirée des God'Arts 2008 - Prix du jury en cinéma
<i>Rachelle Ouellette, Isabel Sénéchal-Leblanc, Maxim Landry, Roxane Veillette, Maxime Gervais et Clémence Lavigne</i> (Arts et Lettres)	Soirée des God'Arts 2008 - Prix du public en cinéma
<i>Alexandre Gravel</i> (Technologie de systèmes ordinés)	Expo-électro 2008 – Prix de la meilleure réalisation
<i>Maxime Léveillé</i> (Technologie de systèmes ordinés)	Expo-électro 2008 – Prix de l'ingénierie
<i>Louis-Charles Trudeau</i> (Technologie de systèmes ordinés)	Expo-électro 2008 – Prix de la communication
<i>Sabrina Cataford</i> (Technologie de systèmes ordinés)	Expo-électro 2008 – Prix du public
<i>Frédéric Beaulieu, Sébastien Gagnon et Virginie Valade</i> (Sciences de la nature)	Concours local <i>Science, on tourne 2008!</i>
<i>Philippe Paquin</i> (Sciences humaines), <i>Benoît Philie</i> (Sciences de la nature), <i>Mathieu Edward</i> (Sciences humaines) et <i>Charles Blondeau</i> (Arts et Lettres) (Groupe Erewhon)	<i>Cégeps en spectacle</i> – finale locale 2008
<i>Maxime Leduc</i> (Arts et Lettres)	Marathon intercollégial d'écriture
<i>Martin Laneuville, Alexandre Crevier-Gareau, Stéphanie Labrosse et Josiane Légaré-Théorêt</i> (Techniques de comptabilité et de gestion)	Concours d'études de cas du Collège Dawson : 2 ^e place – Volet comptabilité-finance





Détails sur certaines subventions

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a accordé au Collège Gérald-Godin une subvention de 54 700 \$ dans le cadre de la *Mesure de soutien à la réussite* de l'annexe budgétaire S028. De cette somme, environ 14 000 \$ ont été consacrés à l'organisation de divers projets de soutien au prolongement pédagogique, que ce soit des activités d'ordre culturel, politique, scolaire ou à caractère de développement international, intégrés au programme de reconnaissance de l'engagement étudiant. En outre, quelque 40 700 \$ ont servi à payer une partie des mesures mises en place pour soutenir la réussite dans les programmes; l'information relative à ces mesures se retrouve à la page 17.

Par ailleurs, dans le cadre de l'annexe budgétaire S019 concernant les mesures *Plans institutionnels de réussite et Orientation et encadrement*, le Collège a organisé des activités à caractère scientifique et technologique pour des étudiants de première année. Au cours de l'année, les étudiants du programme Sciences de la nature sont allés visiter le Biodôme et devaient également participer, dans le cadre de la journée programme d'avril 2008, à des visites industrielles. Ils ont ainsi pu visiter l'Institut de recherche d'Hydro-Québec (IREQ) et l'entreprise pharmaceutique Merck Frosst. Pour leur part, les étudiants du programme Technologie de systèmes ordinés ont eu l'opportunité de visiter les entreprises suivantes : Addison Électronique, Active Électronique, Abra Électronique Corp. ainsi que Digico Fabrication Électronique inc.

Code d'éthique

PRÉAMBULE

Les présentes règles d'éthique et de déontologie sont adoptées en vertu de la Loi modifiant la Loi sur le ministère du Conseil exécutif et d'autres dispositions législatives concernant l'éthique et la déontologie. Ces dispositions complètent les règles d'éthique et de déontologie déjà prévues aux articles 321 à 330 du Code civil du Québec et aux articles 12 et 20 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel. Les dispositions législatives d'ordre public, notamment les articles 12 et 20 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel prévalent, en cas de conflit, sur les dispositions du présent code.

1. DÉFINITIONS

Dans le présent Code les mots suivants signifient :

- administrateur : membre du conseil d'administration du Collège;
- administrateur membre du personnel: le directeur général, le directeur des études ainsi que les deux enseignants, le professionnel et l'employé de soutien respectivement élus par leurs pairs à titre d'administrateur;
- code : code d'éthique et de déontologie des administrateurs;
- Collège : le Collège Gérald-Godin;
- intérêt : ce qui importe, ce qui est utile, avantageux.

2. OBJET

Le Code a pour objet d'établir certaines règles d'éthique et de déontologie régissant les administrateurs du Collège en vue :

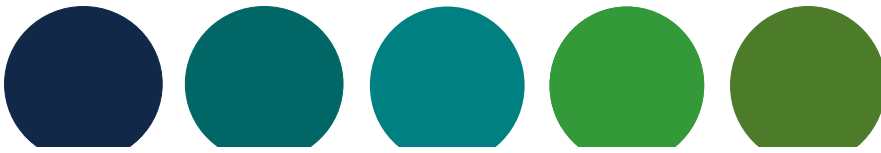
- d'assurer que les décisions prises par les administrateurs servent essentiellement les intérêts du Collège;
- d'assurer la confiance du public dans l'intégrité, l'impartialité et la transparence du conseil d'administration du Collège; et
- de permettre aux administrateurs d'exercer leur mandat et d'accomplir leurs fonctions avec confiance, indépendance et objectivité au mieux de la réalisation de la mission du Collège.

3. CHAMP D'APPLICATION

Tout administrateur est assujéti aux règles du Code. De plus la personne qui cesse d'être administrateur est assujéti aux règles prévues à l'article 5.2 du Code.

4. DEVOIRS GÉNÉRAUX DES ADMINISTRATEURS

L'administrateur exerce sa fonction avec indépendance, intégrité et bonne foi au mieux de l'intérêt du Collège et de la réalisation de sa mission. Il agit avec prudence, diligence, honnêteté, loyauté et assiduité comme le ferait en pareilles circonstances une personne raisonnable et responsable.



5. OBLIGATIONS DES ADMINISTRATEURS

5.1 L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions :

- respecter les obligations que la loi, la charte constitutive du Collège et les règlements lui imposent et agir dans les limites des pouvoirs du Collège;
- éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel, celui de ses proches, ou l'intérêt du groupe ou de la personne qui l'a élu ou nommé et les obligations de ses fonctions d'administrateur;
- agir avec modération dans ses propos, éviter de porter atteinte à la réputation d'autrui et traiter les autres administrateurs avec respect;
- ne pas utiliser à son profit ou au profit d'un tiers, les biens du Collège;
- ne pas divulguer, à son profit ou au profit d'un tiers, l'information privilégiée ou confidentielle qu'il obtient en raison de ses fonctions; l'annexe A fait partie intégrante du présent code, il indique les règles d'application de cette obligation des membres du Conseil;
- ne pas abuser de ses pouvoirs ou profiter indûment de sa position pour en tirer un avantage personnel;
- ne pas, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un autre;
- n'accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et de valeur minime.

5.2 La personne qui cesse d'être administrateur doit, dans l'année suivant la fin de son mandat d'administrateur :

- se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures d'administrateur;
- ne pas agir en son nom personnel ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, une négociation ou une autre opération à laquelle le Collège est partie (cette règle ne s'applique pas à l'administrateur membre du personnel en ce qui concerne son contrat de travail); ne pas utiliser de l'information confidentielle ou privilégiée relative au Collège à des fins personnelles et ne pas donner des conseils fondés sur des renseignements non disponibles au public.

6. RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

L'administrateur n'a droit à aucune rémunération pour l'exercice de ses fonctions d'administrateur. Il ne peut également recevoir aucune autre rémunération, à l'exception du remboursement de certaines dépenses autorisées par le conseil d'administration. Cette disposition n'a pas pour effet d'empêcher les administrateurs membres du personnel de recevoir leur salaire et autres avantages prévus à leur contrat de travail.

7. RÈGLES EN MATIÈRE DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

7.1 Objet

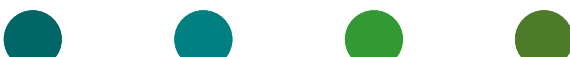
Les règles contenues au présent article ont pour objet de faciliter la compréhension des situations de conflit d'intérêts et d'établir des procédures et modalités administratives auxquelles est assujéti l'administrateur en situation de conflit d'intérêt pour permettre de procéder au mieux de l'intérêt du Collège.

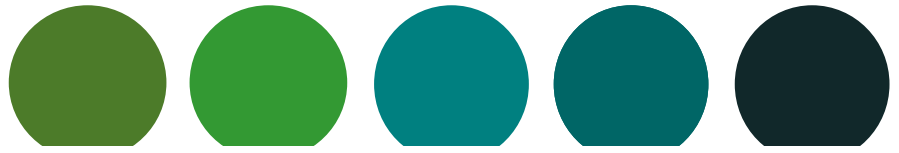
7.2 Situations de conflit d'intérêts des administrateurs

Constitue une situation de conflit d'intérêts toute situation réelle, apparente ou potentielle, qui est objectivement de nature à compromettre ou susceptible de compromettre l'indépendance et l'impartialité nécessaires à l'exercice de la fonction d'administrateur, ou à l'occasion de laquelle l'administrateur utilise ou cherche à utiliser les attributs de sa fonction pour en retirer un avantage indu ou pour procurer un tel avantage indu à une tierce personne.

Sans restreindre la portée de cette définition et à titre d'illustration, sont ou peuvent être considérés comme des situations de conflit d'intérêts :

- a) la situation où l'administrateur a directement ou indirectement un intérêt dans une délibération du conseil d'administration;
- b) la situation où un administrateur a directement ou indirectement un intérêt dans un contrat ou un projet de contrat avec le Collège;
- c) la situation où un administrateur, directement ou indirectement, obtient ou est sur le point d'obtenir un avantage personnel qui résulte d'une décision du Collège;
- d) la situation où un administrateur accepte un présent ou un avantage quelconque d'une entreprise qui traite ou qui souhaite traiter avec le Collège, à l'exception des cadeaux d'usage de peu de valeur;
- e) les situations de conflit d'intérêts peuvent avoir trait à l'argent, à l'information, à l'influence ou au pouvoir;
- f) les situations de conflit d'intérêts qui ont trait à l'argent sont notamment celles relatives aux avantages directs, cadeaux ou marques d'hospitalité ainsi qu'aux relations contractuelles entre le Collège et une organisation extérieure dans laquelle l'administrateur possède un intérêt direct ou indirect;
- g) les situations qui ont trait à l'information sont notamment celles relatives au respect de la confidentialité ou à l'utilisation de l'information à des fins personnelles;
- h) les situations qui ont trait à l'influence sont notamment celles relatives à l'utilisation des attributions de sa charge d'administrateur pour infléchir une décision ou obtenir directement ou indirectement un bénéfice à son propre avantage ou à celui d'un tiers;





i) les situations qui ont trait au pouvoir sont notamment celles relatives à l'abus d'autorité, le fait de se placer dans une situation de vulnérabilité ou de porter atteinte à la crédibilité du Collège en ayant un comportement incompatible avec les exigences de sa fonction.

7.3 Situations de conflit d'intérêts des administrateurs membres du personnel

Outre les règles établies à l'article 7.2 du Code, l'administrateur membre du personnel est en situation de conflit d'intérêts dans les cas prévus aux articles 12 et 20.1 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel. Ces dispositions législatives ainsi que les règles d'interprétation apparaissant à l'annexe B font partie intégrante du Code.

7.4 Déclarations d'intérêts

Dans les 30 jours suivant l'entrée en vigueur du présent Code ou dans les trente (30) jours suivant sa nomination, l'administrateur doit compléter et remettre au directeur général une déclaration des intérêts qu'il a à sa connaissance dans une entreprise pouvant faire affaires ou ayant fait affaires avec le Collège et divulguer, le cas échéant, toute situation réelle, potentielle ou apparente de conflit d'intérêts pouvant le concerner. Cette déclaration doit être complétée annuellement, à la première réunion de l'année du conseil, par tous les administrateurs. Une copie de cette déclaration sera disponible auprès du conseiller en déontologie pour les membres du conseil d'administration. Outre cette déclaration d'intérêt, l'administrateur doit divulguer toute situation de conflit d'intérêts de la manière et dans les cas prévus au premier alinéa de l'article 12 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel.

7.5 Interdictions

Outre les interdictions pour les situations de conflit d'intérêts prévues aux articles 12 et 20 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, l'administrateur qui est en situation de conflit d'intérêts à l'égard d'une question discutée au conseil d'administration a l'obligation de se retirer de la séance du conseil pour permettre que les délibérations et le vote se tiennent hors sa présence et en toute confidentialité.

7.6 Rôle du président

Le président du conseil est responsable du bon déroulement des réunions du conseil d'administration. Il doit trancher toute question relative au droit de voter à une réunion du conseil. Lorsqu'une proposition est reçue par l'assemblée, le président du conseil doit, après avoir entendu le cas échéant les représentations des administrateurs, décider quels sont les membres habilités à délibérer et à voter. Le président a le pouvoir d'intervenir pour qu'une personne s'abstienne de voter et pour que cette

dernière se retire de la salle où siège le conseil. La décision du président est finale. Le président du Conseil informe le Conseil de toute situation de conflit d'intérêt portée à sa connaissance.

8. CONSEILLER EN DÉONTOLOGIE

Une personne nommée annuellement à la dernière réunion de l'année par le conseil d'administration agit comme conseiller en déontologie. Cette dernière est chargée :

- d'informer les administrateurs quant au contenu et aux modalités d'application du Code;
- de conseiller les administrateurs sur l'éthique et la déontologie;
- de faire enquête sur réception d'allégations d'irrégularités et de faire rapport au conseil d'administration;
- de faire publier dans le rapport annuel que le Collège s'est doté d'un Code d'éthique et de déontologie des administrateurs disponible sur le site Internet du Collège.

9. CONSEIL DE DISCIPLINE

9.1 Le conseiller en déontologie saisit le conseil d'administration de toute plainte ou de toute autre situation d'irrégularité en vertu du Code ainsi que des résultats de son enquête.

9.2 Le conseil d'administration ou le comité constitué par le conseil à cette fin siège comme conseil de discipline et décide du bien-fondé de la plainte et de la sanction appropriée, le cas échéant.

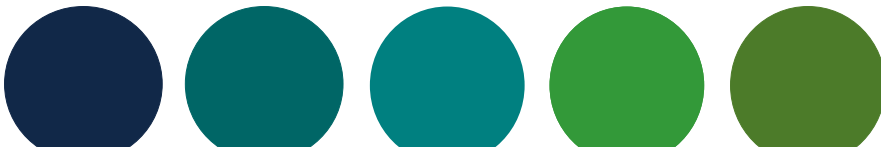
9.3 Le conseil de discipline notifie à l'administrateur les manquements reprochés et l'avise qu'il peut, dans les 30 jours, fournir par écrit ses observations au conseil de discipline et, sur demande être entendu par celui-ci relativement aux manquements reprochés et à la sanction appropriée.

9.4 Dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave, l'administrateur peut être relevé provisoirement de ses fonctions par le président du conseil d'administration.

9.5 Le conseil de discipline qui conclut que l'administrateur public a contrevenu à la loi ou au Code impose la sanction disciplinaire appropriée. Les sanctions possibles sont la réprimande, la suspension ou la révocation.

10. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent Code entre en vigueur le 13 septembre 2005.



ANNEXE A : RÈGLES RELATIVES À LA DIVULGATION ET À LA DIFFUSION DE RENSEIGNEMENTS ET D'INFORMATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. OBJET

Les règles du présent titre ont pour objet de concilier l'obligation de transparence du conseil d'administration avec l'obligation de discrétion des administrateurs.

2. L'ACCESSIBILITÉ ET LA DIFFUSION DES DOCUMENTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En principe ont un caractère public les documents suivants :

- le projet d'ordre du jour du conseil d'administration;
- le procès-verbal, une fois adopté par le conseil d'administration;
- et, après adoption du procès-verbal, les documents d'appoint relatifs à une question traitée par le conseil d'administration

Nonobstant la règle énoncée ci-dessus, le conseil d'administration peut exceptionnellement déclarer confidentiel un document du conseil d'administration et en restreindre l'accès, sauf pour un administrateur :

- lorsqu'il s'agit d'un document qui se rapporte à une séance ou à une partie de séance que le conseil d'administration décrète confidentielle pour des motifs d'intérêt public;

- lorsqu'il s'agit d'un document dont l'accès en tout ou en partie doit ou peut être restreint en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Les documents de caractère public qui ne sont pas touchés par une déclaration de confidentialité du CA sont accessibles dans les meilleurs délais, sur demande et moyennant paiement des coûts de reproduction.

3. L'OBLIGATION DU MEMBRE DE PRÉSERVER LA CONFIDENTIALITÉ D'UN DOCUMENT

Lorsqu'un document du conseil d'administration n'est pas encore devenu accessible ou lorsque exceptionnellement l'accès à un document du conseil d'administration est restreint, l'administrateur est assujéti à l'obligation d'en préserver la confidentialité.

4. LA DIVULGATION DES DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les décisions du conseil d'administration ont un caractère public. Il revient à la personne qui en a la responsabilité d'en assurer la diffusion et l'accessibilité en respectant les règles du présent Code et les prescriptions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

5. LE CARACTÈRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les délibérations du conseil d'administration ont un caractère public.

Les sujets traités par le conseil d'administration ont un caractère public à l'exception des sujets traités lors d'un huis clos décrété par le président du conseil. Ces derniers doivent demeurer confidentiels.





ANNEXE B

En matière d'éthique et de déontologie, les administrateurs membres du personnel du Collège sont également régis par les 2^e et 3^e alinéas de l'article 12 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel. De plus, le directeur général et le directeur des études sont également régis par l'article 20.1 de cette loi.

12. ...En outre, un membre du personnel d'un collège doit, sous peine de déchéance de sa charge, s'abstenir de voter sur toute question portant sur son lien d'emploi, sa rémunération, ses avantages sociaux et ses autres conditions de travail ou ceux de la catégorie d'employés à laquelle il appartient. Il doit en outre, après avoir eu l'occasion de présenter ses observations, se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

Le deuxième alinéa s'applique pareillement au membre du personnel, sauf le directeur général et le directeur des études, pour toute question portant sur la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail d'autres catégories d'employés.

20.1. Le directeur général et le directeur des études ne peuvent, sous peine de déchéance de leur charge, avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise mettant en conflit leur intérêt personnel et celui du collège. Toutefois, cette déchéance n'a pas lieu si un tel intérêt leur échoit par succession ou par donation, pourvu qu'ils y renoncent ou en disposent avec diligence.

A) Article 12

En vertu des deuxième et troisième alinéas de l'article 12 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, un administrateur membre du personnel est en situation de conflit d'intérêts lorsqu'il s'agit de voter sur toute question portant sur les points suivants :

- son lien d'emploi, sa rémunération, ses avantages sociaux et ses autres conditions de travail;
- le lien d'emploi, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail de la catégorie d'employés à laquelle il appartient;
- la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail d'autres catégories d'employés. Le directeur général peut voter sur toute question portant sur la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail d'autres catégories d'employés.

Dans ces cas, l'administrateur membre du personnel doit :

- s'abstenir de voter;

- après avoir eu l'occasion de présenter ses observations, se retirer de la salle du conseil pendant la durée des délibérations et du vote.

Par ailleurs, le législateur n'ayant pas répété l'expression «lien d'emploi» au dernier alinéa de l'article 12, les administrateurs membres du personnel peuvent voter sur toute question concernant le lien d'emploi d'un membre du personnel d'une autre catégorie d'employés.

Pour l'application de l'article 12, les expressions suivantes signifient :

- lien d'emploi : toute question relative à l'engagement, la nomination, le congédiement, le licenciement, le renouvellement ou la résiliation de mandat.
- catégorie d'employés : les employés de soutien, les professionnels, les enseignants, les cadres et les hors cadres constituent les cinq catégories d'employés du réseau d'enseignement collégial.
- condition de travail : tout ce qui est en rapport avec le contrat de travail, qui touche l'emploi ou qui encadre la prestation de services. Les conditions de travail sont un ensemble de faits et circonstances qui se rapportent à la prestation de travail, qui l'entourent ou l'accompagnent et qui affectent le contrat de travail entre l'employeur et l'employé.

B) Article 20

Les règles énoncées à l'article 20.1 sont plus exigeantes que celles applicables aux autres administrateurs. Ces derniers, en vertu du premier alinéa de l'article 12 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, peuvent continuer à siéger au conseil s'ils ont un intérêt dans une entreprise faisant affaires avec le Collège pourvu que, lors de la décision du conseil concernant cette entreprise, ils aient dénoncé leur intérêt et qu'ils se soient retirés de la séance du conseil lors des délibérations et du vote et qu'en aucun temps ils aient tenté d'influencer la décision du conseil. Dans le cas du directeur général et du directeur des études, la situation est différente. Si le Collège a conclu un contrat avec une entreprise dans laquelle ils ont un intérêt, ils peuvent être déchus de leurs fonctions au Collège et ce, même s'ils n'ont pas participé à la prise de décision ou tenté d'influencer cette décision. La loi prévoit cependant une exception pour ces hors cadres. La déchéance n'a pas lieu si un tel intérêt leur échoit par succession ou par donation, à la condition qu'ils y renoncent ou en disposent avec diligence.



ANNEXE C

Le premier alinéa de l'article 12 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel édicte :

Tout membre du conseil, sauf le directeur général et le directeur des études, qui a un intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui met en conflit son intérêt personnel et celui du collège doit, sous peine de déchéance de sa charge le dénoncer par écrit au directeur général, s'abstenir de voter sur toute question concernant cette entreprise et éviter d'influencer la décision s'y rapportant. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question....

Cet article s'applique à tous les membres du conseil d'administration à l'exclusion du directeur général et du directeur des études. Quant à ces derniers, ils sont régis par l'article 20.1 et par les deuxième et troisième alinéas de l'article 12 de la Loi sur les collèges.

Ce premier paragraphe de l'article 12 vient réitérer le principe à l'effet qu'un membre du Conseil doit éviter de se placer dans une situation de conflit d'intérêts. Lorsque le Collège doit prendre une décision, « les intérêts directs ou indirects » de l'administrateur dans une entreprise ne doivent pas entrer en conflit d'intérêts du Collège. Le terme entreprise n'est pas défini à la Loi. Par ailleurs, le Code civil du Québec nous en donne, à son article 1525, une définition :

« Constitue l'exploitation d'une entreprise l'exercice par une ou plusieurs personnes, d'une activité économique organisée, qu'elle soit ou non à caractère commercial, consistant dans la production ou la réalisation de biens, leur administration ou leur aliénation, ou dans la prestation de services.

Cette disposition législative ne fait aucune distinction entre les différentes formes juridiques que peut prendre une entreprise. Elle exige uniquement que l'entreprise poursuive « une activité économique organisée à caractère commercial ou non ». Par conséquent, il peut s'agir d'une corporation publique ou privée, d'une compagnie à but lucratif ou sans but lucratif, d'une société civile ou commerciale, d'un artisan ou d'un travailleur autonome.

L'article 12 de la Loi fait obligation au membre du Conseil, à l'exception du directeur général et du directeur des études, de dénoncer par écrit au directeur général le conflit d'intérêts, sous peine de déchéance de sa charge. De plus, ce membre du Conseil ne peut voter et doit se retirer de la séance du Conseil pour la durée des délibérations et du vote. Le membre du Conseil devra donc se retirer de la salle où le Conseil siège jusqu'à ce que ce dernier ait pris sa décision.

En outre, le membre du Conseil qui est en situation de conflit d'intérêts ne peut, en aucun temps, et non uniquement lors des réunions du Conseil, tenter d'influencer la décision du Conseil concernant l'entreprise dans laquelle il a un intérêt.

Le membre du Conseil qui omet de dénoncer son intérêt et qui participe au vote, ou encore qui dénonce son intérêt mais qui tente d'influencer la décision du Conseil ou ne se retire pas de la séance du Conseil pour la durée des délibérations, pourrait être déchu de sa charge d'administrateur. Par ailleurs, un collège peut toujours octroyer un contrat à une entreprise dans laquelle un membre du Conseil a un intérêt. Cet administrateur ne pourra alors être déchu de sa charge s'il a dénoncé cet intérêt, s'est abstenu de participer aux délibérations et au vote et n'a pas tenté d'influencer le Conseil.





www.cgodin.qc.ca

15615, boul. Gouin Ouest • Sainte-Geneviève, (Québec) • H9H 5K8



Collège Gérard-Godin

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

ISBN : 978-2-9806317-9-5

ISSN : 1481-9929

2008

